Nations Unies S/PV.4656



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4656e séance

Mercredi 4 décembre 2002, à 19 h 25
New York

Président :	M. Valdivieso	(Colombie)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. De la Sablière
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Jingree
	Mexique	M. Pujalte
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson
	Singapour	Mme Lee

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général conformément aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1409 (2002) (S/2002/1239)

02-72355 (F)

La séance est ouverte à 19 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général conformément aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1409 (2002) (S/2002/1239)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/1239, qui contient le rapport présenté par le Secrétaire général conformément aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1409 (2002).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2002/1330, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré lors des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1447 (2002).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeurera saisi de la question.

La séance est levée à 19 h 30.